



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 02/11/2022

Date d'affichage : 02/11/2022

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre, à vingt heures trente,
Présents : 13 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 13 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, Mme DESCORMIERS Cindy, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory, Mme BEAUMARD Angélique

Etait excusé : M. ALBERT Alexandre

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à la chargée de mission projet "Territoire engagé pour la nature" pour une présentation sur le projet d'atlas ou inventaire de la biodiversité communale.

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GUIGNARD Paul ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 3 octobre 2022.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. de CHAMPS Hubert a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2022-10-054

5.7. Institutions et vie politique - Intercommunalité

Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais (SITS) - modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 12 octobre 2022, le SITS du Pays de Rabelais a décidé de modifier ses statuts suite à la dissolution du Syndicat Mixte Scolaire Intercommunal RIVIÈRE - ANCHÉ - SAZILLY en date du 31 juillet 2022 et à la prochaine suppression des communes déléguées d'INGRANDES-DE-TOURAINES, SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE et SAINT-PATRICE à compter du 1^{er} janvier 2023 en raison de la création de la commune nouvelle de COTEAUX-SUR-LOIRE en date du 1^{er} janvier 2017.

Il précise que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque collectivité adhérente au SITS se prononce à son tour sur la nouvelle rédaction des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

DCM 2022-11-055

**4.1. Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale
Personnel communal - mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à une modification due à un changement de grade au 1^{er} novembre 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

CADRES ou EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1 poste à 24 heures 1 poste à 14 heures 40
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Technique	C	4	1 poste à 35 heures 1 poste à 26 heures 1 poste à 6 heures 30 1 poste à 3 heures

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées à compter du 8 novembre 2022 suite à un avancement de grade au 1^{er} novembre 2022
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant seront inscrits au budget 2022 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet

DCM 2022-11-056

7.5. Finances - Subventions

Attribution d'une subvention à l'association du Cercle des Bateliers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande adressée par l'association du Cercle des Bateliers présidée par Monsieur Pierre MABILLEAU sollicitant une subvention afin de financer en partie le challenge de la mairie qui sera organisé en 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser à ladite association une subvention d'un montant de 500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros (CINQ CENT EUROS) à l'association du Cercle des Bateliers
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, article 6574.

QUESTIONS DIVERSES

Réunions diverses

- M. de CHAMPS donne lecture du compte-rendu du Comité Syndical du SMIPE du 10 octobre portant entre autres sur le rapport annuel 2021
- M. PETIBON informe les élus de l'état d'avancement du projet de travaux d'enfouissement du réseau électrique moyenne tension ; le démarrage des travaux rue des Montis est prévu début novembre ; suivront, par la suite, les travaux rue des Parfaits et rue du Taillis
- M. PETIBON poursuit en donnant le compte-rendu du Comité Syndical du SIEIL 37 - création d'une nouvelle cellule pour la méthanisation ; M. GUIGNARD ajoute que la maintenance sera réalisée sur les armoires avant fin 2022 (avec modification des horaires d'éclairage éteint de 21H à 6H30)
- Mme MUREAU donne le compte-rendu du SITS en date du 12 octobre portant sur quelques écritures budgétaires
- Mme GALET évoque le projet de plantation d'arbres fruitiers (12 variétés sélectionnées) sur une parcelle appartenant à la commune et située au Grand Jardin (partie Ouest) ; elle se charge de solliciter des devis
- M. GUIGNARD donne le compte-rendu du conseil d'école du 7 novembre - actuellement 75 élèves -

activités et sorties programmées : bibliothèque Jacques Prévert (école Germaine Héroux) et bibliothèque de Bourgueil (école Fernand Obligy) - sortie au Cirque Georget en fin d'année (prise en charge du transport par la mairie)

CCTOVAL

- M. GUIGNARD donne le compte-rendu de la commission développement économique du 17 octobre - point sur les zones d'activités (10 ha viabilisés) - ouverture de deux espaces co-working à Langeais et Courcelles-de-Touraine
- M. de CHAMPS rappelle la mise en place de la distribution des sacs jaunes à la population qui aura lieu vendredi 9 et samedi 10 décembre, salle de la mairie. Leur collecte ainsi que celle des ordures ménagères auront lieu le mercredi (et non plus le mardi) à partir du 4 janvier prochain ; une information sera publiée dans le bulletin de la commune, sur le site internet et sur l'application Panneau Pocket
- M. GUIGNARD informe les élus de l'état d'avancement du projet d'acquisition de l'ancien EHPAD de Bourgueil par la commune de Bourgueil (projet d'une maison de santé - d'un foyer logement - installation de Maison France Services) - point sur les aides attribuées à certaines entreprises - réflexion sur l'inventaire des zones humides
- Mme GALET donne le compte-rendu du Comité Direction Tourisme en date du 27 octobre portant essentiellement sur le bilan touristique pour la période d'avril à fin septembre

Questions diverses

- M. GUIGNARD invite le Conseil Municipal à assister à la cérémonie du 11 novembre
- Il rappelle qu'une benne sera installée au droit de l'école Germaine Héroux pour la collecte des papiers du jeudi 1^{er} décembre au jeudi 15 décembre
- Le Conseil Municipal est informé que les panneaux de rue seront réceptionnés très prochainement ainsi que les numéros de maisons, dans le cadre de l'adressage de la commune ; La mise en place des panneaux aura lieu en début d'année 2023 ; les administrés concernés seront avisés par courrier de leur nouvelle adresse
- M. GUIGNARD informe les élus qu'un broyeur de végétaux sera mis à la disposition de la commune pour la population pendant la période du 16 au 20 janvier 2023 ; les administrés intéressés sont priés de s'inscrire en mairie
- Dates à retenir :
 - . 9 novembre : Saint Martin sur les quais à partir de 12H
 - . 3 décembre : Banquet Sainte-Barbe à Restigné
 - . 7 décembre : Congrès des Maires (Tours)
 - . 16 décembre : Arbre de Noël des élus et du personnel

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 22 H 35.*

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 à 20H30**

